



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 124-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.193

Déposée le : 08.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

La vaisselle réutilisable, c'est mieux! Pour des emballages écologiques

Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer les bases légales nécessaires pour mettre en œuvre les éléments suivants :

1. Les établissements qui vendent dans l'espace public ou qui livrent à domicile des boissons et des aliments à consommer immédiatement sont tenus en principe d'employer de la vaisselle réutilisable ou d'autres solutions d'emballage respectueuses de l'environnement.
2. Les personnes qui vendent des boissons et des aliments à consommer immédiatement dans le cadre de grandes manifestations publiques organisées sur un terrain privé sont tenues en principe d'employer de la vaisselle réutilisable ou d'autres solutions d'emballage respectueuses de l'environnement.
3. Des exceptions sont possibles. Elles concernent notamment l'emploi d'emballages jetables recyclables lorsqu'un plan de gestion des déchets et un système de consigne ou un dispositif de collecte approprié garantissent qu'une partie importante des matériaux recyclables sont récupérés, les boissons et les aliments pour lesquels l'usage de vaisselle réutilisable paraît disproportionné ou encore les ventes dans le cadre de petites manifestations.
4. Le canton de Berne assure un soutien aux entreprises concernées. Il peut élaborer un système d'incitation à cet effet et il fournit un travail d'information.
5. Des travaux sont entrepris en vue d'instaurer une taxe d'incitation écologique visant à diminuer le recours à la vaisselle jetable dans l'espace public.

Développement :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'usage de vaisselle réutilisable est obligatoire dans les manifestations rassemblant plus de 500 personnes en vertu de l'ordonnance sur l'hôtellerie et la restauration. Des exceptions sont prévues.

Par contre, les produits jetables restent fréquents dans les établissements de vente à emporter, très répandus actuellement. La prise de repas à l'extérieur est une pratique en hausse constante et beaucoup d'établissements de restauration ont été poussés par le coronavirus à se tourner vers la livraison ou la vente à emporter. Il est heureux qu'un nombre croissant d'entre eux recourent à des produits réutilisables, plus écologiques et émettant moins de CO₂. Des start-ups bernoises font d'ailleurs œuvre de pionnier dans ce domaine¹, avec des produits qui remportent un vif succès à l'exportation².

Mais cela ne diminue pas l'ampleur du problème que posent les emballages jetables. Les faits et les chiffres concernant l'environnement sont éloquentes : un emballage jetable recèle entre 80 et 180 grammes de CO₂. Si l'on prend une moyenne de 100 grammes de CO₂ par produit jetable, on arrive à 5 tonnes de CO₂ économisées par jour. Sur une année (260 jours ouvrés), cela représente 1300 tonnes de CO₂. A l'heure actuelle, quelque 50 000 boîtes recyclables sont utilisées chaque jour, c'est-à-dire que 50 000 emballages jetables sont remplacés. Cela représente 1000 sacs à ordures en moins en une seule journée. Et ce chiffre augmente tous les jours. C'est bon pour le climat et pour l'environnement³.

Le canton de Bâle-Ville réglemente les emballages réutilisables dans le domaine de la vente à emporter dans sa loi sur la protection de l'environnement depuis 2019 déjà⁴. Une réglementation analogue est en préparation dans le canton de Genève⁵.

Destinataires
– Grand Conseil

¹ C'est le cas p. ex. de reCIRCLE AG, qui développe des emballages réutilisables pour la restauration. Grâce à un système bien pensé, ces produits restent dans un circuit fermé et peuvent être réutilisés par les consommatrices et les consommateurs à tout moment et dans toute la Suisse. Quelque 1300 entreprises en Suisse en font partie actuellement.

² « Mehrweg-Geschirr aus Bern erobert die Schweiz und Europa », Radio SRF, 8.6.2021. https://www.recircle.ch/assets/files/Basisstext_reCIRCLE_mBildern_DE.pdf
HYPERLINK « <https://www.srf.>

³ https://www.oekoservice.ch/images/news/2016/Factsheet_Swiss_Climate_Wie_viel_ist_eine_Tonne_CO2.pdf

⁴ Canton de Bâle-Ville, *Umweltschutzgesetz*, art. 20a

https://www.gesetzessammlung.bs.ch/frontend/versions/pdf_file_with_annex/4924

⁵ Plastique recyclable : le grand bazar ! A bon entendre. L'émission du 23 mars 2021

<https://pages.rts.ch/emissions/abe/test/11958786-test-defficacite-des-masques-en-tissu-et-ffp2.html#12066879>